



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Division des Examens
et Concours

Bureau DEC 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANCON

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R914-14 et R914-19-1 à R914-19-5 relatifs aux concours de recrutement des maîtres de l'enseignement privé sous contrat dans le premier degré,

Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles, modifié par le décret n° 2009-917 du 28 juillet 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, modifié par l'arrêté du 24 juillet 2014,

Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 2018 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2019 de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisième concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat,

Vu l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 portant ouverture, en 2019, dans l'académie de Besançon, de concours externe, de second concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

ARRETE

Article 1^{er} : pour la session 2019, la liste des membres du jury des concours externe et second concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat est arrêtée comme suit :

Président :

Mme Liliane MENISSIER, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Haute Saône

Vice-Présidents :

M. Mahdi TAMENE,

M. Eugène KRANTZ,

Inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale, respectivement du Jura et du Territoire de Belfort.

Membres du jury :

ANTOINE Sandrine
ASSIER DE POMPIGNAN Aude
BAIRI Leïla
BAUD Fabienne
BERNARD Elodie
BLANC POTARD Anne
BOUILLER Claire
CAILLE Didier
COLLETTE Aurélia
DEVILLARD Anne-Sophie
DUCHANNOY Dominique

IEN CPD Montbéliard 3
Ecole Sainte Colette Besançon
IEN Besançon 3
CLG Notre Dame Saint Jean Besançon
Ecole Jeanne d'Arc Champagnole
Ecole Immaculée Conception Le Russey
IEN Besançon 4
IEN Belfort
Ecole Saint Pierre Fourier Gray
Ecole Jeanne d'Arc Champagnole
CLG Sainte Anatoile Salins les Bains

ESNAULT Agnès
FAIVRE Jean-Michel
GAILLARD Isabelle
GRANDI Aline
GRANDVOINET Denis
GUILLEMIN Sabine
HOGRAINDLEUR Elisabeth
HUMBERT Alexandra
JACLAIN Armelle
JEANJEAN Emeline
JEANNEROD Déborah
KLINGUER Elisabeth
L'HOTE Carole
MAIREY Maxime
MARTIN Loïc
MAUCOURANT Olivier
MAURER Isabelle
MENIGOZ Pascal
MERCZEL Romain
MILLERAND Frédérique
RIMET Gabrielle
MOROT Julie
MOUREY Sophie
MURRAY Jennifer

OTTOMAN Anne
PERIA Guillaume
PERNOT Marie-Hélène
PILLOIX Vincent
POIGNAND Aurélie
PORTE Mickaël
PROST Pierre-Alexis
ROBERT NICOUD Christine
ROCH Yves
ROUX Evelyne
THIEBAUD Bertrand
TRESY Françoise
VARDANEGA Delphine
VERNIER-MESNIER Christelle
YLDIRIM Kadir

Ecole Cartanaz Pirey
IEN Dole Nord
Ecole Jeanne d'Arc Champagnole
IEN Belfort 3
CLG Sainte Anatoile Salins les Bains
IEN Besançon 7
Ecole St Joseph Pontarlier
Ecole Cartanaz Pirey
Ecole Sainte Colette Besançon
CLG Sainte Anatoile Salins les Bains
Ecole Immaculée Conception Le Russey
Ecole Immaculée Conception Le Russey
IEN Luxeuil
CLG Notre Dame Saint Jean Besançon
IEN CCPD Besançon 2
IEN Saint Claude
IEN Territoire de Belfort
IEN Champagnole
Ecole Jeanne d'Arc Levier
IEN Lure
Ecole Saint Pierre Fourier Gray
Ecole Sainte Anatoile Salins les Bains
Ecole Le Marteroy Vesoul
UFR Sciences du langage, de l'homme et de la
société Besançon
IEN Besançon 3
CLG Sainte Ursule Besançon
CLG Cartanaz Pirey
IEN CCPD Besançon 8
Ecole Le Marteroy Vesoul
IEN Vesoul 2
CLG Sainte Anatoile Salins les Bains
Ecole St Joseph Pontarlier
IEN CCPD Montbéliard 2
IEN Lons le Saunier sud
IEN CCPD Sochaux
Ecole Jeanne d'Arc Champagnole
UFR Sciences et techniques Besançon
Ecole Immaculée Conception Le Russey
CLG Sainte Ursule Besançon

Article 2 : la secrétaire générale de l'académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon le 4 avril 2019

Le Recteur,
Chancelier des universités,

Signé

Jean-François CHANET